



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 31 octobre 2025

Au Conseil communal de Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 16/11.2025

Demande d'un crédit de CHF 210'000.00 pour le financement des travaux effectués en urgence suite aux fuites d'eau potable dans le Bourg et pour procéder à la réalisation de l'extension du réseau de distribution

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a étudié ce préavis par voie de circulation n'ayant pu se réunir au vu des agendas de ses membres. Pour la même raison, aucune séance n'a pu avoir lieu avec les Municipaux concernés.

Quoiqu'il en soit, au vu de l'urgence et de la nature de la situation, la Commission des finances n'a pas d'autre remarque à formuler que d'inviter, bien évidemment, la Municipalité à faire en sorte de limiter les frais des travaux du bouclage définitif autant que faire se peut.

Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, la Commission des finances, vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°16/11.2025
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser rétroactivement les travaux effectués en urgence, suite aux fuites d'eau potable dans le Bourg ;

2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'extension du réseau de distribution dans le Bourg ;
3. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 210'000.00
4. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes et par emprunt.

Pour la Commission des Finances :



Nicolas Cottier, Pdt